ROBINET Dji

SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales N°18

POUR LA DÉSINFECTION DES MAINS CONTRE LA COVID-19

La SOMAGEP SA fabrique une solution hydroalcoolique

Covid-19

Message du Directeur Général

Quand la SOMAGEP veille sur les structures de santé !

La SOMAGEP - SA à l'ère du télé-travail

SOCIETE MALIENNE DE GESTION DE L'EAU POTABLE - S.A.

Payons nos factures d'eau par les moyens mobiles !

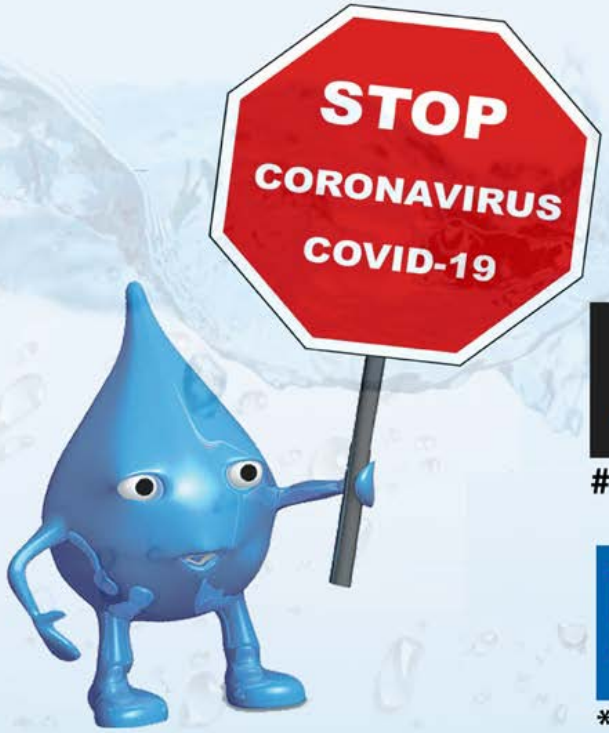

Orange Money — orange™

#144# option 3 puis 2

MOBI CASH — Malitel Proche de vous

***166# option 6 puis 4**

Pour toute reclamation nous contacter sur :
somagep@somagep.ml

Sommaire

Message du Directeur Général 3

Note d'instruction sur les mesures de prevention.....4

Somagep-sa a l'épreuve de la Covid - 19 5

Interview de Dr alhassane garango du cabinet medicale.....6-7

La SOMAGEP SA fabrique une solution hydroalcoolique .. 8-9

La cellule de crise sur le terrain 10-11

Les agents se prononcent 13

Quand la SOMAGEP veille sur les structures de santé ... 14

Dons de kits d'hygièene.....15

Implementation du teletravail a la SOMGAEP-SA.. 16-17

Bon à savoir..... 18

Don aux retraités 19

ROBINET Dji

SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales

N°18

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Boubacar KANE

RÉDACTEUR EN CHEF : Boubacar Idrissa MAIGA

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Abdoul Aziz TRAORE

COORDINATEUR : Abdoul Karim KONE

ASSISTANT : Alpha Macki DIAKITE

TIRAGE : 2 000 exemplaires

Conception & Impression : AKIM SARL

Message du Directeur Général face à la pandémie du Coronavirus / Covid-19

Chers collaborateurs,

Comme vous le savez tous, la pandémie du coronavirus, ou COVID- 19, qui sévit actuellement, est une préoccupation pour le monde entier. Je tiens à vous rassurer que la direction générale gère la situation de façon proactive et a même eu à tenir un CODIR spécial là-dessus, puisque la santé et la sécurité de nos collaborateurs est notre priorité absolue.

D'abord une simple épidémie en Chine, le virus s'est rapidement propagé à travers le monde et a été déclaré comme pandémie, le 11 mars 2020, par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). De son apparition, en décembre 2019, à nos jours, le virus a contaminé et tué des milliers de personnes dans le monde.

Aujourd'hui, pour stopper la propagation du virus qui n'a ni vaccin, ni médicament approprié, les Etats sont en train d'adopter des gestes-barrières, voire le confinement, comme solution à la pandémie.

Dans certains pays, les gouvernements ont opté pour la mesure extrême de confinement des populations après la fermeture des frontières. En Afrique, où le premier cas de décès a été enregistré chez notre voisin, le Burkina Faso, les autorités multiplient les mesures de prévention.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Mali, au sortir d'une réunion extraordinaire du Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN), le mardi 17 mars 2020, a pris les mesures importantes suivantes :

1. la suspension jusqu'à nouvel ordre, des vols commerciaux en provenance des pays touchés, à l'exception des vols cargos ;
2. la fermeture des écoles publiques, privées et confessionnelles (maternelles, primaires, secondaires et supérieures) y compris les medersas et ce, pendant trois (3) semaines ;
3. la suspension jusqu'à nouvel ordre, de tous les regroupements publics y compris les ateliers, les colloques, les séminaires, les meetings populaires ;
4. l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, culturel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserve du respect des gestes- barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles ;
5. La fermeture jusqu'à nouvel ordre des boîtes de nuit et bars dancings.

Face à la menace de la pandémie qui prend de plus en plus de l'ampleur, il est important et indispensable que chaque citoyen où qu'il soit, joue sa partition pour empêcher le virus de s'installer dans le pays, encore moins de s'y propager, (même si le Mali est l'un des rares pays de l'Afrique de l'Ouest qui ne compte pas encore de cas de contamination).

Cette adresse se situe dans ce contexte. Aussi, j'invite chaque agent de la SOMAGEP-SA à un changement de comportements dans le sens du respect des consignes données par les plus hautes autorités du pays afin de, non seulement nous protéger nous-mêmes sur nos lieux de travail mais aussi, protéger nos proches dans le milieu familial. A cet effet, je vous invite au respect strict des mesures ci-après :

- Laver régulièrement et correctement les mains à l'eau et au savon ;
- Eviter de serrer des mains ou de faire des accolades ;
- Eviter les contacts proches avec les personnes malades ;
- Tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir en papier ;
- Eviter de toucher son visage avec les mains ;
- En cas de maladie, rester à la maison, n'aller ni au travail ni à l'école.

La Direction Générale donne l'assurance qu'elle ne ménagera aucun effort pour doter les sites de la SOMAGEP-SA des dispositifs de prévention tels que les gels hydro-alcooliques, les savons et les dispositifs de lavage des mains.

Pour terminer, notre raison d'être étant d'assurer la continuité du service public de l'eau potable sur tout le territoire national, j'invite les collaborateurs de la production, de la maintenance, de la distribution et contrôle de la qualité de l'eau à garantir l'approvisionnement correct des populations tout en respectant les mesures édictées ci-haut. La direction générale restera mobilisée aux côtés de tous pour une meilleure gestion de cette période difficile et ensemble, nous réussirons avec la Grâce Divine.

Boubacar KANE

Chavalier de l'Ordre National

SOMAGEP - S.A.
SOCIETE MALIENNE DE GESTION DE L'EAU POTABLE - S.A.

NOTE D'INSTRUCTION

(A l'attention de tout le personnel)

Objet : Mesures de prévention contre le Covid-19

Dans le cadre de la prévention des risques liés à la maladie du coronavirus, les mesures suivantes sont édictées à la SOMAGEP-SA :

- **L'activation de la cellule de crise ;**
- **Le respect strict des mesures d'hygiène édictées par les plus hautes autorités du pays et la Direction Générale ;**
- **La mise en congés du personnel non essentiel à la continuité de service ayant des jours de congés non jouis ;**
- **L'arrêt de tous les stages et la libération immédiate de tous les stagiaires ;**
- **Eviter les déplacements non essentiels sur les lieux de travail ;**
- **La suspension de toutes les missions, sauf impératif de continuité de service ;**
- **La suspension de toutes les sessions de formation ;**
- **Pour tout retour de voyage international, respecter les délais de confinement et prendre contact avec le cabinet médical avant toute reprise.**

La Direction Générale compte sur l'application stricte et immédiate de la présente note.

Bamako, le 25 MAR 2020
LE DIRECTEUR GENERAL

SOMAGEP-SA Le Directeur Général Bamako-Mali

Boubacar KANE
Chevalier de l'ordre national

Ampliations : PCA DG DGA-Toutes structures- Service social –Affichages-Chrono

Société Anonyme d'Etat avec Conseil d'Administration
B.P. : E 708 Bamako – Rue 41, Djicoroni Troukabougou, Bamako. République du Mali
Capital Social : 2 000 000 000 F CFA – RCCM : MA. Bko. 2010. B 4949
Tél : +(223) 20 23 75 91 / 20 22 40 30 – Fax : +(223) 20 22 55 80

Actu-Event Edition Spéciale
ROBINET Dji
Evènements et actualités de la SOMAGEP-SA

SOMAGEP-SA A L'EPREUVE DE COVID - 19 :

La Direction Générale n'a pas lésiné sur les moyens !

Communication sur l'application des gestes barrières, achat et distribution au personnel des équipements de protection individuels, mise en place de dispositifs de lavage des mains, désengorgement des espaces de travail sont, entre autres, des mesures que la Direction Générale a prises pour éviter la propagation de la pandémie du coronavirus à la SOMAGEP-SA.

Dès l'invite officielle des plus hautes autorités du pays aux populations à lutter contre la pandémie du Coronavirus, la Direction générale de la SOMAGEP-SA n'a pas perdu son temps. Elle a mis en œuvre une batterie de mesures aux côtés de celles annoncées par le Gouvernement pour empêcher le virus de s'installer au pays encore moins de s'y propager.

Les premières mesures prises par la Direction Générale ont été l'activation de la cellule de crise de la société qui se réunit quotidiennement pour faire l'état des lieux des mesures de prévention et, au besoin, engager les actions correctives nécessaires. La sensibilisation du personnel est au cœur des actions de la cellule de crise afin que le premier prenne conscience du danger que représente la pandémie sur la santé des populations et son impact sur l'économie.

En plus des affiches, de la mise en place des mesures barrières et la promotion des moyens de paiement mobile des factures d'eau, déployées sur tous les sites de la Société, une vidéo du Directeur Général s'adressant au personnel a été enregistrée et qui passe en boucle sur les téléviseurs installés au niveau des agences commerciales.

Par ailleurs, du côté de la logistique, les efforts consentis pour l'acquisition des équipements de protection individuels sont très conséquents. Tous les travailleurs, sans exception, ont été dotés de masques et de gels hydro alcooliques. Des stocks qui sont renouvelés constamment. Le Département des Moyens Généraux, en charge de la gestion de ces matériels, est à pied d'œuvre pour relever le défi.

Cet engagement ressort clairement dans les propos du Chef de ce Département, M. Djédani Yattara, lors d'un échange avec le Filet d'O. Selon lui : « *après avoir recensé les besoins exprimés par la Direction Générale et dans les Centres de l'Intérieur, on a planifié tout ce qu'il faut comme kit de désinfection des mains. Tout d'abord, on a opté pour trois cas. Il s'agit de l'installation d'un appareil automatique de gel à l'entrée des bâtiments, les kits de lavage des mains au savon à plusieurs niveaux et le gel hydro-alcoolique dans chaque bureau. Au niveau de l'ensemble des sites de la SOMAGEP-SA (agences, stations de production et laboratoires), ces différents kits sanitaires ont été déployés. Nous avons aussi informé les Directeurs Régionaux et les Chefs de Centre des dispositions à prendre pour doter les sites, dont ils sont responsables, des kits de lavage des mains et de gels hydroalcooliques* ».

A cet effet, la Direction Générale a délié le cordon de la bourse pour rendre effectif le déploiement de ces mesures. Ajoutons à cela que certains fournisseurs, au nom du partenariat, ont fait don à la Société des gels hydroalcooliques, des paires de gants en plastique. Lesquelles donations sont venues à point nommé renforcer les efforts de la Direction dans sa lutte contre la pandémie de coronavirus.

Rappelons que la Direction Générale n'a pas hésité à mettre en congé les agents qui avaient des arriérés de congés non jouis pour décongestionner les espaces de travail. Dans les agences commerciales, en plus des bandes adhésives, les barrières amovibles en plexiglass sont déployées pour protéger le personnel d'accueil.

Enfin, des dispositions sont en train d'être prises pour mettre une bonne partie du personnel administratif en télétravail.

DR ALHASSANE GARANGO DU CABINET MEDICALE CONTRE LE CORONAVIRUS:

« Je demande le respect scrupuleux des mesures de prévention édictées »

Face à la menace de propagation de la pandémie de coronavirus au Mali, le Chef du Service du Cabinet médical de l'EDM-SA, de la SOMAGEP-SA et de la SOMAPEP-SA, Dr Alhassane Garango, a accordé une interview au Filet d'O. Il n'est pas allé par le dos de la cuillère pour inviter l'ensemble du personnel des trois structures à respecter scrupuleusement les mesures de prévention édictées par les plus hautes autorités.

Robinet dji : ***Le Mali est aujourd'hui menacé par la pandémie de coronavirus. Vous êtes le chef du Service du Cabinet Médical que l'EDM-SA, SOMAGEP-SA et la SOMAPEP-SA se partagent. Disposez-vous aujourd'hui d'un plan d'actions d'accueil, de prévention et de prise en charge des éventuels malades?***

Dr. GARANGO : Je précise que jusqu'à présent aucun cas n'est testé positif au Mali. Qu'à cela ne tienne, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Nous avons élaboré un plan d'actions qui va de la prévention à la prise en charge d'un malade en passant par l'accueil. Vous avez dû constater en arrivant ici le déploiement de certains dispositifs à l'entrée du Cabinet. On peut citer, entre autres, le kit de lavage des mains au savon, legelhydro-alcoolique et des agents d'accueil qui prennent automatiquement la température des visiteurs avec un « *thermo flash* ». Quant au personnel du cabinet, il est doté des équipements de protection individuel dont les masques, les gants, etc.

En plus, nous avons fourni beaucoup d'efforts dans le domaine de la communication où nous avons fait des affiches fixées aux murs et aux tableaux, imprimées des messages d'information et de sensibilisation des usagers du Cabinet pour un changement de comportements. Enfin, une autre mesure non moins importante a porté sur la gestion de l'espace d'accueil. Cela s'explique par l'organisation des bancs et des chaises afin de respecter la distance règlementaire, 1 mettre, entre les usagers.

La pandémie est dramatique et redoutable, après les mesures de préventions, pouvez-vous nous parler des mesures d'accueil mises en place ?

Il faut retenir tout simplement que nous veillons au grain. Toute personne qui se présente au Cabinet avec des symptômes grippaux, de rhume ou de la toux, sont soumises à un interrogatoire convenable. Nous allons chercher à savoir davantage si la personne a séjourné dans un pays endémique ou si elle a eu un contact avec une personne à risque. C'est après l'identification d'un éventuel cas suspect, qu'on pourra prétendre à le mettre en isolement.

La maladie sévit dans plusieurs pays qui entourent le Mali. Alors, quels sont les conseils que vous prodiguez aux Maliens pour empêcher la maladie de s'installer au Mali, encore moins à s'y propager ?

Je demande au personnel des trois entreprises de respecter scrupuleusement les mesures de prévention édictées par les plus hautes autorités du pays. Cela est très important. Pour le moment, la prévention est la seule solution pour arrêter l'entrée et la propagation de la maladie au Mali. J'interpelle les responsables des trois entreprises à veiller à l'application stricte des mesures d'hygiène et des gestes-barrières conseillés.

Aussi, je recommande aux différents responsables, dans la mesure du possible, de procéder à la diminution de l'effectif des agents au niveau des services par la mise en congés des agents. Toujours dans cette option de réduire au maximum les effectifs, de libérer les stagiaires. Toutes ces recommandations peuvent réduire

les risques de propagation de la maladie. Il faut aussi arrêter toutes les missions à l'étranger, de suspendre les réunions, les colloques, bref toutes les rencontres non indispensables. Avant de terminer, la seule option meilleure et moins coûteuse, demeure le lavage des mains au savon de façon correcte et régulière.

SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales

Actu-Event *Edition Spéciale*
ROBINET Dji
SOMAGEP-SA, revue trimestrielle d'informations générales

POUR LA DÉSINFECTION DES MAINS CONTRE LA COVID-19

La SOMAGEP SA fabrique une solution hydroalcoolique

Dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus ou COVID-19, la SOMAGEP-SA a fabriqué une solution hydroalcoolique pour la désinfection des mains. La Société est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire à travers cette prouesse scientifique réalisée par son Laboratoire Central. Lequel a été visité par le Président du Conseil d'Administration, Pr Younouss Hamèye Dicko, le mardi 28 avril 2020.

Le Laboratoire National de la Santé du Mali a délivré, le mercredi 29 avril 2020, à la SOMAGEP-SA, un certificat qui atteste de la qualité conforme de la solution hydroalcoolique qu'elle a fabriquée dans son Laboratoire Central, sis à Djicoronipara, pour la désinfection des mains, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus (COVID-19).

La solution, made in SOMAGEP-SA, est composée de l'Ethanol à 96 %, du Glycérol à 96%, du Peroxyde d'hydrogène ou Eau oxygénée à 3% et de l'eau distillée en Quantité Suffisante Pour (QSP). Ces normes sont celles conseillées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans son protocole de fabrication de solutions hydroalcooliques pour désinfecter les mains contre le Coronavirus.

Selon le Chef de Département du Laboratoire Central, Sidy Patrice Diallo, pour arriver à une solution hydroalcoolique, il faut un taux d'alcool de 80%, 1,40% en glycérol et 0.125% en Peroxyde d'hydrogène.

« *Après la fabrication de la solution, nous avons envoyé un échantillon au Laboratoire National de la Santé pour attester de la conformité de la préparation. Dieu merci, nous avons obtenu le certificat d'analyses. Aujourd'hui, notre Laboratoire est en droit de produire la solution hydroalcoolique en fonction de sa capacité* » a déclaré M. Diallo.

Rappelons que le mardi 28 avril 2020, le Président Conseil d'Administration de la SOMAGEP- SA, Pr Younouss Hamèye Dicko, Homme de Sciences de son état, a effectué une visite au Laboratoire Central de la SOMAGEP-SA pour s'imprégner davantage de l'évolution des travaux du projet. Après des échanges avec l'équipe du Laboratoire sur les formules et les produits chimiques qui entrent dans la composition de la solution hydroalcoolique, le Pr Dicko, en terrain connu, n'a pas hésité à apprécier positivement le travail abattu. Sa déclaration au terme de la visite en dit long sur son état d'esprit : « *Avec ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays et ailleurs, on se rend compte que cette pandémie n'épargne aucun pays. J'ai décidé de passer voir ce Laboratoire qui a mis au point déjà un liquide alcoolisé pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Je suis donc venu vérifier ce que le Laboratoire a fait et aussi me réjouir de voir que la SOMAGEP-SA est à l'unisson avec son temps non seulement pour donner de l'eau à boire mais aussi pour s'inscrire dans les gestes barrières fixées par l'Etat malien en rapport avec le reste du monde. Donc, j'ai vu que la solution se prépare bien. Cela offre des perspectives pour aider les populations à vaincre la pandémie. J'exprime ma satisfaction par rapport à ce que j'ai vu et mes félicitations pour le département du Laboratoire et pour la Direction Générale de la SOMAGEP-SA. Mes impressions après cette visite, c'est que le Laboratoire de la SOMAGEP-SA est capable de mettre les choses en place. Je suis convaincu que si nous continuons dans ce sens, nous allons contribuer à la défaite de la maladie dans le pays. Nous allons ouvrir de nouvelles perspectives pour la SOMAGEP-SA elle-même et pour son Laboratoire* ».

Rappelons que cette initiative de fabrication de la Solution hydroalcoolique émane d'une instruction de la Cellule de Crise, présidée par le Directeur Général de la SOMAGEP-SA, Boubacar KANE. La cellule réfléchissait à trouver des solutions pour minimiser les dépenses liées à la gestion de la crise du coronavirus sur la trésorerie de la SOMAGEP-SA.

MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE

BP : E 4559
Tél : (+223) 20 22 47 70
Fax : (+223) 20 23 22 81

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

29 AVR. 2020

CERTIFICAT D'ANALYSE N° 000221 /MSAS / LNS

Nature de l'échantillon : Solution hydro alcoolique – Flacon de 500 ml : E1	
Origine : SOMAGEP-SA (Préparation locale), Bamako, Mali	**N° de référence :** 94-01-SCQAB/2020
N° de Lot : Néant	**Date de réception :** 22 avril 2020
Date de fabrication : Néant	**Date du début d'analyse :** 22 avril 2020
Date de péremption : Néant	**Date de fin d'analyse :** 24 avril 2020
Quantité reçue : Trois (03) flacons	**N° d'Analyse :** 20-262
[illegible] compte de : Société Malienne de la Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) - Réf. : Lettre n°2020/316 DG/CDG du 22 avril 2020)	**Prélèvement effectué par :** SOMAGEP SA (M. Sidy DIALLO -Tél. : 66 75 81 [illegible])
Température de l'échantillon : T° ambiante	**Conformité à la réception :** OUI - NON

1. Résultats

Tests	Références	Spécifications	Résultats
• **Caractères :** ○ Aspect, couleur	Monographie Fabricant		○ Solution d'aspect épaisse, en fluide gel, incolore.
• **Essais physico-chimiques :** ○ Teneur en éthanol ○ Essai du peroxyde d'hydrogène	Guide OMS-2009 / Monographie interne (MI)-LNS	○ 80% ±5% (v/v) ○ 0,125% ±5% (v/v)	○ 77,43 ○ 0,029
Essais microbiologiques : ○ GAM ○ Coliformes Thermotolérants ○ Levures/moisissures (NA si teneurs acceptables en Alcool et Peroxyde d'Hydrogène)	MI-LNS	○ Absence de contamination microbienne	○ NA

2. Conclusion

Le lot d'échantillons de solution hydro alcoolique **EST SATISFAISANT** par rapport aux essais réalisés et pour utilisation comme antiseptie des mains.

SCQAB	
RAQ	
DGA	

Le Directeur Général

Pr. Benoît Yaranga KOUMARE
Chevalier du Mérite de la Santé

Ce certificat ne concerne que le lot d'échantillon soumis à l'analyse

INSTALLATION DES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA COVID-19

La cellule de crise se rassure sur le terrain

La cellule de crise de la SOMAGEP-SA a fait le tour des structures commerciales, de production de contrôle de la qualité de l'eau de Bamako les 7, 8, 9 et 10 avril 2020. Objectif : s'assurer de l'installation des dispositifs de lutte contre la Covid-19 et du respect des mesures-barrières dans lesdits sites

Partie à bord du minibus de la SOMAGEP-SA, la Cellule de Crise, avec à sa tête son Président, non moins Directeur Général, Boubacar KANE, a enregistré ses 1 constats à l'Agence Commerciale de Bacodjicoroni ACI.

Ici, il a été constaté la présence des kits sanitaires de lavage des mains, des savons, des gels hydro alcooliques etc. Les agents de sécurité, dotés de thermo flash, prennent automatiquement la température de tous les visiteurs. Par rapport à la distanciation sociale entre les clients, la Cellule a constaté l'utilisation de bandes adhésives, l'organisation des bancs d'accueil pour respecter la distance règlementaire d'un mètre entre les gens.

En outre, il a été donné à la Cellule de constater sur les tableaux d'affichage des annonces relatives au respect des gestes barrières. Il ressort des échanges avec le Chef d'agence, Mariam Diabaté, que tous les agents sont dotés d'équipements de protection individuels et sont sensibilisés au respect des mesures d'hygiène édictées par les autorités nationales et par la Direction Générale. «*Les Agents de Zones sont tous dotés de masques et de gel hydro alcoolique individuel* » a-t-elle affirmé. Par la suite, la Cellule a visité successivement les agences de Kalabancoro, Kalabancoura, Faladie, Banankabougou, Yirimadio, Djélibougou, Hippodrome (grands comptes et grand public), ACI 2000 et Sébénicoro. Les points d'accueil clientèles de Bamako Coura, Badialan et Lafiabougou n'ont pas été oubliés.Dans toutes les structures commerciales, la Cellule a constaté que les dispositifs de prévention sont installés.

Au niveau des agences de ACI 2000 et Sébenicoro, en plus des bandes adhésives, la Cellule a aperçu les barrières amovibles en plexiglass que la Direction Générale est en train de déployer pour protéger le personnel d'accueil.

Les Stations de Pompage et le Laboratoire Central de la SOMAGEP-SA ne sont pas restés en marge

Les Stations de Pompage et le Laboratoire Central de la SOMAGEP-SA ne sont pas restés en marge

La Cellule de Crise a effectué, le 9 avril 2020, des visites au niveau des unités de production d'eau. La Station de Pompage de Djicoroni Para a enregistré, en premier, le passage des membres de la Cellule. Lesquels ont découvert là, à l'entrée de la salle de quart, un dispositif de lavage des mains et des affiches de promotion des gestes barrières.

Le Président et les membres de la Cellule ont été informés que la Station est bien dotée en équipements de protection. « *Nous avons tous été dotés de masques, de gel hydroalcoolique, etc. Le dispositif de lavage des mains est aussi installé. Nous ne manquons de rien ici* » a déclaré le Chef de division de la production de la rive gauche, Nouhoum Coulibaly.

Dans les stations compactes de Bacodjicoroni et Kalabancoro, l'organisation des dispositifs n'a pas changé. Les visiteurs des deux unités de production sont invités, à l'entrée, à un lavage des mains avant toute autre chose. Des mesures qui ont été appliquées aux membres de la Cellule sans exception.

A la station de Kabala, la Cellule a pris connaissance du dispositif Covid-19 mis en place par le Groupement d'entreprises chargé des travaux. La Cellule en a profité pour rendre visite au personnel SOMAGEP chargé de l'exploitation de la nouvelle station.

Au terme de la visite, le Président de la Cellule de Crise, Boubacar Kane, a exprimé sa satisfaction quant aux efforts déployés par les travailleurs des agences commerciales et des sites de production de l'eau pour respecter les mesures édictées par les autorités nationales et la direction générale pour éviter la propagation de la maladie de coronavirus.

Si au niveau des stations de production, l'observation principale a porté sur le renouvellement instantané des stocks de gel hydroalcoolique, dans les

agences commerciales, elle a concerné l'application rigoureuse des mesures de distanciation sociale entre les visiteurs.

« *Nous ne ménagerons aucun effort pour doter le personnel des équipements de protection individuels nécessaires à la lutte contre la propagation de cette pandémie. Aussi, nous serons très vigilants dans l'application des mesures de distanciation sociale édictées par les plus hautes autorités au sein de nos structures* » a déclaré le Président de la Cellule au terme des visites.

Coronavirus Covid-2019
Informations et Directives

SOMAGEP - S.A.
SOCIETE MALIENNE DE GESTION DE L'EAU POTABLE - S.A.

COMMENT SE PROTÉGER ?

Lavez-vous régulièrement et correctement les mains à l'eau et au savon.

Toussez ou éternuez dans le pli du coude ou un mouchoir en papier.

Evitez de serrer des mains ou de faire la bise.

Evitez de toucher votre visage avec vos mains.

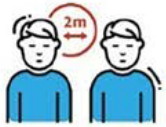

Evitez les contacts proches avec les personnes malades.

En cas de maladie restez à la maison, n'allez pas au travail ou à l'école.

QUELS SONT LES SYMPTOMES ?

Les symptômes ressemblent à ceux de la grippe.
La maladie reste bénigne pour la majorité des gens.

COMMENT LE VIRUS SE PROPAGE-T-IL ?

Le port d'un masque normal ne vous protège pas contre les virus.

Le virus se propage par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées lorsqu'on tousse ou éternue.

EN CAS D'URGENCE :
36061

Ils ont dit...

Fatoumata Durand, DAS (Direction des Achats et des Stocks) :
« Nous respectons les consignes données à la lettre même si nous pensons qu'il faut mettre les seaux d'eau avec du savon devant les toilettes pour le rinçage des mains avant et après les toilettes. En plus du gel désinfectant, j'ai de l'eau de javel dans mon bureau avec lequel je désinfecte du mieux que je peux le poignet de la porte qui doit être si possible ouverte. Je pense que tout le monde doit rester dans son bureau, respecter rigoureusement les mesures barrières et arrêter les balades inutiles. Ainsi, on évitera, sans nul doute, une propagation accélérée du virus ». .

Félicité KEITA, DGA (Direction Générale Adjointe) :
« Nous sommes obligés de respecter les consignes données si nous voulons vraiment trouver une solution à la contamination et à la propagation du virus. Pour ma part, j'utilise le masque. Je pense que si on nous donnait en plus des gants, cela allait éviter la contamination à travers les poignets des portes » .

Mountaga BOUARE, DBCG (Direction du Budget et Contrôle de Getion) :
« On respecte les mesures dans la mesure du possible. Mes appréhensions se situent au niveau du poignet des portes des bureaux. Ils constituent pour moi un vecteur très important de contamination. J'en appelle à la responsabilité de tout le monde. Cette maladie est une réalité et nos vies dépendent de nous-même désormais » .

El Hadji Mamadou ISSABRE, Manager Qualité
« La Covid-19 est une nouvelle maladie dont toutes les caractéristiques (modes de contamination, symptômes, remèdes, …) ne sont pas encore connues. Pour le moment, le seul moyen de le prévenir ou de lutter contre est le respect des Directives données par les autorités, à savoir :
- se laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique conforme ;
- éviter de se serrer les mains ;
- éviter de toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains ;
- tousser ou éternuer dans des mouchoirs à usage unique ;
- éviter autant que possible les attroupements, sinon garder 1 mètre de distanciation avec les autres. Si cela devient difficile dans notre contexte social particulier, alors porter un masque conforme ;
- suivre régulièrement les informations, les consignes pouvant bien évoluer ».

Le Directeur de la Distribution, Ibrahima Guindo :
« Je demande aux uns et aux autres de se fier aux mesures édictées par les hautes autorités et par la Direction Générale de la SOMAGEP-SA. Je pense que depuis un certain temps, de nombreuses dispositions ont été prises pour faire face à cette pandémie. L'activation de la Cellule de Crise est un exemple palpable. La Direction Générale fournit beaucoup d'effort pour sensibiliser et informer le personnel sur le respect des gestes barrières. De mon côté, j'invite l'ensemble des travailleurs au lavage correct et régulier des mains, à l'utilisation des solutions hydro-alcooliques, au port des masques, au respect des mesures de la distanciation sociale et autres gestes barrières. C'est à ce prix qu'on pourra empêcher la propagation de la maladie ».

CONTINUITÉ DE SERVICE DE L'EAU EN CETTE PÉRIODE DE COVID-19

Quand la SOMAGEP veille sur les structures de santé !

Dans la lutte contre la pandémie de Coronavirus, la SOMAGEP-SA a identifié les centres hospitaliers, les centres de référence, les centres communautaires et des cliniques comme étant des sites stratégiques sur lesquels la présence de l'eau doit être constante. A cet effet, la Direction de la Distribution veille au grain pour assurer l'alimentation correcte desdits sites .

La lutte contre le Coronavirus ou COVID-19 repose sur l'application des mesures d'hygiène et sanitaire. Lesquelles demandes en grande partie l'utilisation de l'eau potable. Le lavage régulier et correct des mains, une illustration éloquente, a amplifié le besoin des populations en eau potable. Ce qui naturellement interpelle davantage la SOMAGEP-SA face à sa responsabilité.

La Société, qui se bat comme un titan pour satisfaire les besoins des populations, a renforcé sa vigilance au niveau de certains sites, qu'elle a jugés stratégiques, pour y assurer la continuité du service de l'eau. Au nombre des nombreux sites identifiés figurent, entre autres, l'Hôpital du Point G, le CHU Gabriel Touré, l'Hôpital du Mali, la Clinique Solidarité, les Centres de Références (CSRF) des six communes de Bamako, la Clinique Farako, la Clinique Almed Sotuba, l'Hôpital Mère Enfant « *Luxembourg* ».

S'y ajoutent le Centre d'Infectiologie Charles Mérieux, l'hôpital dermatologique « *Institut Marchoux* », le Centre National d'Odonto Stomatologie, la Polyclinique Aly Guindo, la Polyclinique Mohamed V et l'hôpital Américain Golden Life.

En outre, il faut citer les résidences des plus hautes autorités du pays. Plusieurs fois dans la journée, les équipes techniques de la Distribution font le tour de ces sites pour s'assurer de la disponibilité de l'eau et de la bonne pression dans les conduites.

Selon le Directeur de la Distribution, Ibrahima Guindo, un rapport journalier est établi attestant le passage des équipes sur les tous sites stratégiques.

Par ailleurs, pour sécuriser davantage l'alimentation en eau potable des sites stratégiques, un plan B est même élaboré et prêt à être mis en oeuvre en cas de défaillance du plan A.

« *Le plan B enregistre de nombreuses mesures techniques pour protéger les sites stratégiques. Entre autres, nous pouvons citer la stratégie de basculement en cas de nécessité. A ce niveau, il convient de savoir qu'en cas d'arrêt d'une station de pompage, les sites, qu'elle ravitaille, seront pris en charge par d'autres unités de production pour maintenir la présence de l'eau sur*

place. De plus, nous prêtons main forte aux hôpitaux du Point G et du Mali dans le cadre de la surveillance de leurs dispositifs de stockage de l'eau » a déclaré M. Guindo.

Il a ensuite ajouté que : « *La Direction de la distribution est à pied d'oeuvre pour respecter les consignes données par la Direction Générale. Laquelle n'a pas lésiné sur les moyens pour mettre à sa disposition les moyens logistiques importants (carburant supplémentaire, manomètres portatifs pour la mesure de la pression) pour exécuter convenablement sa mission* ».

Les structures de santé dans les Centres de l'Intérieur

Dans les Centres de l'Intérieur, des dispositions de suivi sont également mises en place dans les Centres de Santé Communautaire (CSCOM) et les Centres de Santé de Référence (CSRF). Les équipes de la Distribution sont dotées des moyens logistiques nécessaires (supplément en carburant et acquisition de manomètres) pour relever le défi.

Le travail malgré les contraintes

Il convient de souligner que la Direction de la Distribution et ses éléments traversent de nombreuses contraintes. Pour preuve, ils ne sont pas concernés par la mesure de changement d'horaire de travail qui fixe en ce moment l'heure de la descente à 14h.

En plus sur le terrain, à cause de la pandémie, les agents font face au climat de méfiance installé entre les personnes par peur d'être contaminés.

« *Certains clients empêchent les équipes l'accès à leurs domiciles afin d'éviter tout contact* » a laissé entendre M. Guindo.

CONTRE LA PROPAGATION DE COVID-19 A LA SOMAGEP-SA

Mme Nakhana Sissoko fait don de 49 kits d'hygiène !

Afin de soutenir les efforts de la Direction Générale dans la prévention du personnel contre le Coronavirus ou COVID-19 qui est en train de faire des victimes au Mali, Mme Nakhana Sissoko, Mle 2349, Assistante de Zone A à la DGA, a fait don à la SOMAGEP-SA de 49 kits sanitaires. Lesquels ont été présentés à la Cellule de Crise lors de sa réunion, le lundi 30 mars 2020, dans la salle de CODIR.

Composés de bouteilles en porcelaine, des bidons plastiques, de liquide de lavage de mains et de savons, le don de Mme Nakhana Sissoko a été accueilli avec émotion et beaucoup de joie par la cellule de crise de la SOMAGEP-SA. Le Chef du Département de la Qualité, Sécurité et Environnement (DQSE), Abdoulaye Koné a été chargé de faire la répartition de l'appui entre les directions.

Le Président de la Cellule de crise non moins Directeur Général, Boubacar KANE, a salué la générosité de la donatrice qui n'a jamais manqué d''occasion pour manifester son amour sans failles pour la SOMAGEP-SA qu'elle souhaite voir en havre de paix et de cohésion sociale.

Le DG Kane, qui a apprécié le don à sa juste valeur, a exprimé officiellement sa gratitude à Mme Nakhana Sissoko pour ce geste hautement patriotique et symbolique.

Nakhana Sissoko, Mle 2349, Assistante de Zone A, DGA

« Ce geste est l'expression de ma modeste contribution aux efforts de
la Direction Générale à prévenir l'arrivée de cette pandémie à la SOMAGEP-SA. Je n'ai pas la prétention de me glorifier avec ça. Mais, je veux saisir l'occasion pour invi-ter les travailleurs de la Société à promou-voir l'esprit d'entraide entre eux. Certes, les temps sont durs, mais l'union fait force. Si ensemble, on se donnait la main, on arriverait à bout de ous les obstacles qui se dresseraient devant nous. Je lance un appel à l'unité et à la cohésion au sein de la SOMAGEP-SA. Pour termi-ner, j'invite tout le monde au respect des mesures édictées par les plus hautes autorités et la Direction Générale pour prévenir la propagation du Coronavirus au

Mali en général et à la SOMAGEP-SA, en particulier. Le coronavirus est le mal du siècle ».

IMPLEMENTATION DU TELE

Abdrahamane DEMBELE: « le télétravail est une so

Afin d'éviter une éventuelle contamination et du risque de propagation liée à la crise sanitaire, la Direction Générale de la SOMAGEP-SA a opté pour le télétravail. A cet effet, une commission restreinte a été mise en place pour proposer des conditions dans lesquelles, plusieurs agents non essentielles à la continuité du service seront mis en télétravail. Lisez plutôt, ci-dessous, l'interview accordée par le President de la commission, M. Abdrahamane Dembélé.

Robinet dji : Conformément à la Note N°073/MDSTFP-DNT du 30 mars 2020, relative au télétravail, la cellule de crise a mis en place une commission restreinte pour implémenter le cas à la SOMAGEP-SA, quelle a été votre conclusion ?

A.D. : Une Task Force de cinq membres a été mise en place par la Cellule de crise pour réfléchir sur la possibilité d'un Télétravail et les modalités de son application à la SOMAGEP SA en plus des mesures internes relevant des Directives des autorités pour contenir la propagation de la COVID-19. A la fin des travaux, il a été retenu que le télétravail est une solution qui peut être envisagée à la SOMAGEP-SA, et incluse dans le plan de continuité d'activités en cas de crise. Il demeure une réponse aux mesures barrières et à la distanciation sociale imposées par la pandémie actuelle de la COVID-19.

En quoi consiste le télétravail ?

Le télétravail consiste pour le travailleur, à fournir sa prestation, qui aurait pu être effectuée dans les locaux de l'employeur, hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Il ne s'agit pas d'un aménagement du temps de travail, mais d'une modalité d'organisation du travail convenue entre les parties.

Le télétravail suppose l'accord du travailleur, lequel peut être matérialisé par un engagement écrit.

Le télétravail s'effectue au lieu de résidence habituel du salarié ou à un autre lieu convenu entre les parties.

Il ne peut être généralisé parce que tous les postes et toutes les activités ne s'y prêtent pas. Il concerne exclusivement les activités professionnelles qui conviennent au travail à distance, quel que soit le statut du travailleur concerné (CDD/CDI).

Le télétravail est toujours provisoire et ne peut être une solution définitive. Il est lié à des circonstances ne permettant pas l'exercice normal de l'activité.

La SOMAGEP-SA a-t-elle les moyens de cette politique ?

Bien sûr que la SOMAGEP SA prendra les dispositions qui s'imposent à la mise en télétravail de certains collaborateurs.

Les modalités de télétravail à la SOMAGEP SA sont entre autres :

a) La durée du télétravail est de deux semaines renouvelables mais peut varier en fonction de la nécessité de chaque service

b) Les équipements, la technologie et les moyens de communication indispensables sont mis à disposition de l'agent et fonctionnels pendant les heures de travail (Ordinateur portable, messagerie Outlook, connexion internet)

c) Les formations adéquates indispensables à l'utilisation des outils sont pratiquées à distance selon les besoins exprimés par les agents (exemple : MS Teams)

d) Un système d'assistance et de contrôle informatique

e) Les risques potentiels et spécifiques au travail à domicile sont identifiés et évalués (ex. violences domestiques) d'où la nécessité d'obtenir l'accord du Conjoint

f) Un accord sur les conditions et obligations liées au travail à domicile est signé par l'employeur et le travailleur (Document des conditions particulières de Télétravail)

Quels sont les agents concernés par cette mesure ?

Les conditions suivantes doivent être réunies cumulativement pour la pratique du télétravail :

a) L'activité professionnelle doit convenir au travail à distance

Il s'agit des postes « *back office* » et de traitement de données numériques ; sont donc exclus les postes « *front office* » dont les postes techniques, les postes impliquant l'accueil, le contact clientèle et le contact physique avec les ouvrages de production et distribution.

Il revient aux Directeurs de chaque structure de fournir la liste des agents à mettre en télétravail.

b) L'agent doit disposer d'un ordinateur portable SOMAGEP ou personnel validé par la DSI ;

c) Il peut aussi être décidé de mettre en télétravail, le personnel à risque lorsque les conditions sanitaires l'exigent sur note du Médecin-conseil.

Existe-il des contraintes ou avantages liées au Télétravail ?

Ces contraintes et avantages existent aussi bien pour l'employeur que pour l'employé.

a) AVANTAGES

- Pour l'employeur
- Augmentation de la flexibilité des ressources humaines ;
- Réduction de l'absentéisme et des retards (notamment en cas de fléaux, grèves, pandémies) ;
- Intégration des salariés handicapés et des salariés ayant des contraintes familiales ;
- Réduction des frais généraux et des dépenses tout en maintenant la continuité du service.
- Pour le télétravailleur
- Une réduction des frais de transport ;
- Des économies réalisées en termes de temps et d'argent : pouvoir d'achat renforcé ;
- Des horaires de temps de travail plus souples, entraînant une diminution de la fatigue et du stress au travail ;
- Un accroissement en autonomie et en responsabilité ;
- Une meilleure conciliation vie personnelle / vie professionnelle ;
- Accroissement de la motivation au travail ;
- Renforcement du bien-être au travail.

b) INCONVENIENTS

Les principaux inconvénients concernent surtout le travailleur car ses droits peuvent être plus difficiles à faire respecter. On peut noter :

- Le sentiment d'isolement face à l'éloignement des collaborateurs entrainant une baisse du bénéfice de la dynamique de l'équipe, de l'aide des syndicats, etc. Mais l'utilisation des outils de visioconférence et de nouveaux outils de travail collaboratif (MS Teams) peut, en partie, limiter ces inconvénients ;
- Les possibilités de pression sur le salarié sont renforcées et contribuent à brouiller les limites entre temps professionnel et temps hors-travail (risque que le travail professionnel empiète fortement sur la vie privée et familiale (horaires, durée de travail, etc.) ;
- Les collectifs de travail et de la vie sociale en entreprise sont affaiblis : associations, syndicats, etc….

Avez-vous un mot de la fin ?

A mon humble avis, il est maintenant possible de travailler efficacement à distance. C'est d'autant plus une bonne nouvelle que les avantages à télétravailler sont nombreux.

Travailler à distance c'est simple, il suffit d'avoir les bons outils pour pouvoir faire depuis chez soi exactement la même chose que lorsqu'on est tous ensemble au bureau.

Le télétravail répond à une demande à la fois sociale, économique et environnementale. Plus encore, le télétravail permet dans certains cas une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle.

TRAVAIL A LA SOMGAEP-SA

lution qui peut être envisagée à la SOMAGEP-SA »

COIN DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Nature et Objet

Dans le cadre des lois n°92-020 du 23 septembre 1992 et 89/85-AN-RM du 01 novembre 1989, portant respectivement Code du Travail et Statut du Personnel des Sociétés et Entreprises d'Etat et du Personnel Malien des Sociétés d'Economie Mixte, le présent Règlement Intérieur a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie dans l'entreprise dans l'intérêt de Tous.

Il fixe notamment :

- la détermination des règles et prescriptions relatives à l'organisation technique du travail ;

- les modalités de paiement du salaire ;

- les principes généraux à respecter en matière d'hygiène et sécurité ;

- les règles de discipline applicables dans l'entreprise ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être infligées aux salariés qui y contreviennent.

Article 2 : Champ d'application

Le présent Règlement Intérieur, élaboré dans le cadre du pouvoir de réglementation du chef d'entreprise et dont le projet est communiqué aux délégués du personnel conformément à l'article L65 du code du travail devient la loi des parties en ce qui concerne son domaine d'application ci-dessus précisé.

Il s'applique en conséquence à l'ensemble des travailleurs de la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable S.A.

Tout travailleur de la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable S.A. accepte par la seule signature du contrat de travail, le présent Règlement Intérieur et déclare expressément s'y conformer sans restriction ni réserve.

COVID -19 ET TRAVAIL

ACTRAV INFO: Selon vous, quelles doivent être les mesures à prendre immédiatement en réponse à la pandémie pour protéger la santé et les moyens de subsistance des travailleurs?

Bon nombre de gouvernements à travers le monde ont réagi à la première phase de cette crise et nous saluons leur décision d'exploiter pleinement le dialogue social pour y répondre et préserver les salaires et soutenir les revenus de leurs citoyens. L'attribution d'indemnités maladie, le maintien des salaires et la mise en place de dispositifs de soutien de revenu pour les travailleurs des plateformes, les indépendantes et autres formes de travail atypiques sont aussi des mesures cruciales.

Mais nous leur demandons de faire encore plus. Face au désarroi des travailleurs des pays les plus pauvres qui sont licenciés ou laissés pour compte suite à l'effondrement des chaînes d'approvisionnement ou à celui des journaliers et des travailleurs de l'économie informelle, nous appelons au soutien de la communauté internationale.

Les gouvernements doivent agir pour fournir en urgence une protection sociale afin de préserver la santé et les revenus des travailleurs. Voilà près de 10 ans que les Nations Unies ont adopté les socles de protection sociale pour les pays les plus pauvres suite au rapport Bachelet. En 2015 ils ont été inscrits dans les ODD avec la promesse d'atteindre l'objectif 1.3. L'heure est venue de les mettre en œuvre.

Comparés aux 10 000 milliards de dollars dépensés pour cette crise, 35 milliards de dollars financeraient 5 ans de protection sociale pour les 28 pays les plus pauvres de la planète et permettraient de bâtir une économie de base et un système de résilience pour surmonter la prochaine crise. Par la suite, chaque dollar dépensé contribuerait à étendre ce système à d'autres pays. Si nous ne sommes pas capables aujourd'hui de mobiliser la solidarité internationale et de partager nos ressources pour préserver la santé et les revenus, alors quand le serons-nous?

Bien entendu nous condamnons ces gouvernements qui refusent de coopérer avec les organisations syndicales nationales ou avec les autres pays tout comme ceux qui nient la réalité de la pandémie ou autorisent la violence et les atteintes aux droits de l'homme avec un coût énorme pour leur propre peuple. La CSI et ses membres ne cesseront de se montrer solidaires avec toutes les victimes de ces attaques.

DON AUX RETRAITÉS DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ

la Cérémonie s'est déroulée sous l'ombre de la COVID 19 !

Le Mardi 28 avril 2020, dans le magasin de l'Econo-mat, a eu lieu la remise symbolique des tonnes de riz, de sucre plus les 50 kg de datte que la Direction générale de la SOMAGEP-SA a offert aux retraités des sociétés EDM-SA, SOMAGEP-SA et SOMAPEP-SA. A cause du Coronavirus, une pandémie dont sa lutte exige le respect des gestes barrières, cette année la cérémonie a enregistré la présence des membres du CODIR avec en tête, le Directeur Général, Boubacar KANE et le Président de l'Association des retraités, M. Vincent Paul Diarra.

La Direction Générale a respecté la tradition de don de sucre, de riz et de datte qu'elle a initié depuis des années pour les travailleurs retraités des sociétés EDM-SA, SOMAGEP-SA et SOMAPEP-SA en faveur du mois béni de ramadan.
La cérémonie, qui vise à promouvoir le partenariat entre les anciens travailleurs et ceux en activité, est un espace de retrouvaille entre les retraités eux-mêmes. Cette année, contrairement aux années précédentes, le brassage tant souhaité qui a prévalu au début de l'opération n'a pas été au rendez-vous.
Coronavirus oblige !

La cérémonie, déroulée à huis-clos, a été l'occasion pour le DG Kane de réitérer, au nom du personnel et en son nom propre. La gratitude de la SOMAGEP-SA aux retraités qui ont porté hier le flambeau de la construction de la Société. « *J'aurai souhaité partager ce moment de communion avec tous les retraités comme à l'accoutumé, à travers, un contact chaleureux et convivial avec en toile de fond les adresses des vœux de bon ramadan. Mais la situation sanitaire nous contraint à ce type de cérémonie. Qu'à cela ne tienne, je vous demandé de transmettre mes meilleurs vœux à l'ensemble des retraités. La Direction Générale de la SOMAGEP-SA ne ménagera aucun effort pour donner une suite favorable aux doléances des traités* ». C'est en ces termes que le DG Kane s'est adressé au Président de l'Association des retraités, M. Vincent Paul Diarra. Lequel, en réponse, a déclaré : « *Au nom de tous les retraités, je remercie la Direction Générale pour la constance du geste et l'opportunité que la Société donne aux retraités de se retrouver au moins une fois l'an. Je souhaite que cette pandémie passe au-dessus de la SOMAGEP-SA et que tout le personnel de la SOMAGEP-SA soit sauvé* » a-t-il déclaré.